

La plateforme « Alimentation locale @ Liège » a pour objectif de référencer les initiatives en termes d'agriculture urbaine (pour les professionnels comme pour les particuliers) et de production alimentaire locale.

La volonté est de mettre en avant les producteurs locaux et leurs produits, dans un esprit de durabilité, de réappropriation du territoire et d'identité locale.

La plateforme est uniquement consacrée aux produits de bouche (boissons et nourritures).

S'entend par « producteur local » :

- Toutes personnes physiques ou morales exerçant pour leur compte une activité professionnelle agricole dans une ou plusieurs unités de production, **en Province de Liège ou dans un rayon de 50 kilomètres autour de Liège**, d'élevage ou de culture de produits agricoles ou horticoles, en ce compris la transformation et/ou la commercialisation de leurs produits ;
- Toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle de préparation, transformation et/ou commercialisation de produits directement issus du secteur agricole **en Province de Liège ou dans un rayon de 50 kilomètres autour de Liège**, (un intermédiaire maximum) et dont l'objet social se rattache principalement à l'agriculture, l'horticulture ou l'élevage.

S'entend par « commerces proposant des produits locaux » :

- tout commerce de détails, établi sur le territoire de la Ville de Liège, proposant au minimum 25% de produits de bouche issus des producteurs locaux dont la définition est reprise ci-dessus.

S'entend par « établissement qui utilisent les produits locaux » :

- tout établissement HoReCa, établi sur le territoire de la Ville de Liège, dont la carte est composée au minimum de 25 % de produits issus des producteurs locaux dont la définition est reprise ci-dessus.

La plateforme prône la qualité artisanale et la transparence ainsi qu'une agriculture qui favorise la qualité et le respect de la nature.

Les producteurs, commerçants et établissements ici référencés travaillent des produits de qualité et diversifiés issus de l'agriculture paysanne. Ceux-ci garantissent la transparence par rapport aux origines et aux modes de productions.

Les producteurs, commerçants et établissements ici référencés déclarent se conformer à l'ensemble des lois et règlements dont le respect lui incombe en raison de son activité dans le cadre de l'exercice d'une activité commerciale, et notamment :

- à remplir toutes ses obligations déclaratives de nature notamment administrative, sociale et fiscale ;
- à respecter, toutes législations en vigueur applicables dans le pays où il exerce son activité ;
- à payer toutes taxes, impôts et droits en relation avec son activité.

La Ville de Liège ne peut être tenue pour responsable du non-respect d'une quelconque réglementation dans le chef de producteurs, commerçants et établissement ici référencés. Elle n'exerce aucun contrôle sur la qualité, la disponibilité des produits ou l'exactitude des informations transmises par les producteurs, commerçants ou établissements.